



L'inspecteur d'académie, directeur académique  
des services de l'éducation nationale de la  
Charente

à

Mesdames et Messieurs les instituteurs et  
professeurs des écoles de l'enseignement  
public

s/c mesdames et messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale

Angoulême, le 15 mars 2016

**Direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale  
du département de la  
Charente**

**Division des personnels**

Objet : Stage de préparation au certificat d'aptitude professionnelle pour les aides  
spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de  
handicap (CAPA-SH) – année scolaire 2016/2017

Réf. : décret n°2004-13 du 5 janvier 2004 et arrêtés du 05 janvier 2004, parus au  
BOEN spécial n°4 du 26 février 2004

J'ai l'honneur de vous faire connaître les conditions dans lesquelles sera  
organisée au cours de l'année scolaire 2016-2017 la formation de préparation à  
l'examen du CAPA-SH.

#### **Spécialisations proposées pour l'année scolaire 2016/2017 :**

**Option D** : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide  
pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions  
cognitives

**Option E** : enseignants chargés des aides spécialisées à dominante  
pédagogique

**Option F** : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide  
pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement  
général et professionnel adapté

Le centre de formation en options D, E et F est l'ESPE de Poitou-Charentes, site des  
Deux-Sèvres.

Dossier suivi par  
Jérôme PIPAUD  
Bernadette HARISCAIN  
Poste 2120 ou 2151  
Téléphone  
05 45 90 14 55 ou 05 45 90 14 50  
Télécopie  
05 45 90 14 60  
Courriel  
personnels.ia16@ac-poitiers.fr

**Cité administrative du  
Champ de Mars  
Bâtiment B  
Rue Raymond Poincaré  
16023 Angoulême cedex**

### **Conditions :**

Les candidats à la formation au CAPA-SH doivent être titulaires et appartenir soit au corps des professeurs des écoles soit à celui des instituteurs.

Les caractéristiques de la formation sont les suivantes :

- Les enseignants en formation sont installés provisoirement sur un poste correspondant à l'option choisie,
- la formation comporte 400 heures de regroupements sur le lieu de la formation dont trois semaines durant le troisième trimestre de la présente année scolaire. En dehors du temps de regroupement, les stagiaires bénéficient d'un accompagnement et d'un suivi de la part des formateurs et des équipes de circonscription.

### **Information des candidats :**

Pour toute question, vous pouvez contacter Mme Polès Corinne, inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'éducation spécialisée par courriel à l'adresse suivante : [ce.angouleme.ash@ac-poitiers.fr](mailto:ce.angouleme.ash@ac-poitiers.fr)

### **Recueil des candidatures :**

Les dossiers de candidature peuvent être retirés jusqu'au **jeudi 17 mars 2016** à la DSDEN 16 (division des personnels) : par téléphone (poste 2151) ou par courrier électronique ([personnels16@ac-poitiers.fr](mailto:personnels16@ac-poitiers.fr)).

Ils seront retournés à l'inspecteur de l'éducation nationale de votre circonscription avant le **lundi 21 mars 2016**.

### **Commission d'entretien :**

La commission d'entretien, chargée de formuler un avis sur les candidatures et de les classer le cas échéant, se réunira le **mercredi 23 mars 2016** à partir de 13h30. Une convocation sera adressée à chaque candidat.

Dominique Bourget